

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



**Commune de
Carentoir**

Année scolaire 2015-2016

SOMMAIRE

Etats des Lieux

Besoins Répertoriés

Atouts du Territoire et Leviers

Points de Vigilance

Contraintes du Territoire

Des objectifs, des priorités pour l'enfant et sa famille

Des partenaires et des acteurs au service du projet

- Les partenaires institutionnels
- Les partenaires associatifs du territoire
- Autres partenaires

La mise en œuvre du PEDT

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

- a) Le public concerné
- b) Les acteurs et intervenants des TAP
- c) Description des TAP
- d) Organisation des TAP
 - Modalité d'inscription aux activités
 - Les locaux
 - Périodes et horaires concernées
 - Tarification
 - Modalité d'information des familles

Le comité de pilotage

L'évaluation du PEDT

Introduction

La politique éducative de la commune de Carentoir et de l'ensemble de ses partenaires est contractualisée par le Projet Educatif Local. Toutes les personnes s'engagent à construire une politique éducative concertée et affecter les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Il s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune en direction des enfants de maternelle et de primaire.

Le Projet Educatif local a pour mission d'œuvrer afin que tous les enfants et les jeunes se construisent et s'épanouissent dans le cadre de valeurs citoyennes. Les acteurs éducatifs s'engagent à considérer l'enfant dans sa globalité et à agir en complémentarité avec la famille, les structures éducatives et associatives (culturelles, sportives...) qui interviennent sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

En 2014-2015, la commune a franchi une nouvelle étape en mettant en place la semaine scolaire à 4 jours ½ dans le cadre d'un avant-projet PEDT.

Pour offrir à chaque enfant toutes les chances de s'épanouir autant que de réussir sa scolarité, la Municipalité de Carentoir inclut cette application de la réforme des rythmes scolaires dans un cadre plus large d'un projet éducatif territorial (PEDT) pour la rentrée 2015-2016.

Ce projet place l'enfant et son éducation au centre du dispositif. Il s'inscrit dans la durée et pourra évoluer au fil du temps.

ETAT DES LIEUX

- Pour les ateliers « TAP » (Temps d'Activités Périscolaires):

Pour l'année scolaire 2014-2015, les TAP ont accueilli les enfants des deux écoles du territoire de la commune :

- Ecole Yann Arthus Bertrand
- Ecole privée Saint Stanislas

Il a été proposé aux enfants de participer à des activités ludiques, sur différentes thématiques.

- Pour les accueils périscolaires :

Ils accueillent les enfants avant et après la classe dans chaque école (garderie privée pour l'école Saint Stanislas).

- Pour le Centre de Loisirs :

Cet établissement accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, carentoriens ou non, à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas, durant les vacances scolaires (sauf fermeture aux vacances de Noël et au mois d'Août).

Il accueille également les enfants le mercredi pour la demi-journée avec ou sans repas
La capacité d'accueil totale de cet espace est de 20 places.

- Pour les temps extra-scolaires :

- Associations accueillants les jeunes le mercredi et samedi :

- Activités sportives : football / basket / handball / tennis / activités multisports /éveil sportif (jeudi soir)
- Activités artistiques et culturelles : scrapbooking / danse / musique

- Cours de soutien scolaire en Mairie le mercredi après-midi par un animateur municipal.

BESOINS REPERTORIES DES ENFANTS

Afin d'évaluer les souhaits et les attentes des familles, une enquête a été réalisée auprès des parents des deux écoles en novembre 2013.

70 % des familles ont répondu.

- 25 à 30 % des familles étaient intéressées par la garderie du mercredi matin
- Très peu étaient intéressées par la restauration scolaire le mercredi midi
- Quelques familles pensaient utiliser le Centre de Loisirs « Pirouette » l'après-midi du Mercredi.

L'enquête a permis de constater une uniformité dans les activités des enfants (football / basket) et qu'il paraissait nécessaire de leur faire découvrir, par l'intermédiaire des TAP, d'autres champs culturels et sportifs.

Après une année de fonctionnement.:

- Pour la garderie la fréquentation répond parfaitement aux résultats de l'enquête de novembre 2013.
- Pour la restauration aucune demande n'a été formulée explicitement
- Pour le centre Pirouette, la fréquentation reste en deçà des 20 places.

ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS

La commune de Carentoir a une longue tradition de structures permettant d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités en dehors du temps scolaire (CLSH, Centre Pirouette) et dans le passé contrat enfance jeunesse (activité ticket sports, activité théâtre, camps d'été,...). Depuis la création de la communauté de communes du Pays de La Gacilly ces structures sont renforcées.

La commune de Carentoir proposait avant les TAP des activités sportives et culturelles (informatique, Sécurité routière,...) animés par des agents communaux diplômés. Cette possibilité s'est enrichie avec la communauté de communes qui propose des animateurs qualifiés.

Les structures en salles permettent aussi des lieux dédiés à différents types d'activités (salle de sport, salle polyvalente, Maison des Associations, Médiathèque). En outre, la commune a réhabilité deux salles pour permettre le bon fonctionnement des ateliers.

Un environnement naturel (étangs, chemins de découverte) est propice à la mise en place d'activités nature.

POINTS DE VIGILANCE

Après une année de fonctionnement, des points de vigilance sont apparus :

- La difficulté de trouver des intervenants qualifiés ainsi que des encadrants.
- Le coût de ces ateliers est un aspect que les parents ne voient pas forcément et peuvent émettre un avis négatif sur les ateliers proposés.
 - Le risque d'incompréhension (voire de déception) pour les parents comme pour les enfants, vis-à-vis des activités proposées lors des TAP, doit être à tout prix évité. Pour cela, la Commune se propose de présenter, sous la forme de fiches synthétiques très brèves, chacune des activités. Dans cette présentation, le thème de l'atelier sera identifié, le nom de l'intervenant, les objectifs recherchés et un rapide descriptif de la mise en œuvre.
 - La discipline dans les groupes pour que les activités se déroulent dans les meilleures conditions et que les enfants puissent profiter pleinement des activités proposées.
 - Le déplacement des enfants pour atteindre certaines salles par mauvais temps. Il va falloir trouver des solutions de remplacement.
 - L'occupation des locaux scolaires, incontournable dans certains cas, pose des difficultés pour les enseignants.
 - La mise en place d'ateliers pour les 2, 3 ans pose quelque fois des difficultés.
 - La transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire est un point à travailler en coopération avec l'équipe enseignante.

CONTRAINTES DU TERRITOIRE

Il est apparu une contrainte lors de l'année 2014-2015, c'est le déplacement des enfants le mercredi midi pour rejoindre le Centre Pirouette pour les enfants qui le fréquenteront. De ce fait, le transfert des enfants des écoles au centre est encadré par un agent communal.

Une autre contrainte évoquée dans le point précédent est l'éloignement de certaines salles qui ne peuvent être utilisées par tous les enfants. Il faut adapter l'activité à l'âge des enfants mais aussi à la salle qui les accueillera.

DES OBJECTIFS, DES PRIORITES POUR L'ENFANT ET SA FAMILLE

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le Projet Educatif s'appuie sur cinq objectifs :

- Ⓢ Privilégier le bien-être de l'enfant dans un cadre accueillant et accessible à tous où l'adulte est à l'écoute, le met en confiance et le valorise.
- Ⓢ Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques, culturelles, sportives et scientifiques.
- Ⓢ Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes (groupes de parole, conseils d'enfant, élections, élaboration collective de projets...)
- Ⓢ Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.
- Ⓢ Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique, sa créativité, sa capacité d'expression, son appropriation des nouvelles technologies et sa prise de conscience du développement durable.

Les activités proposées pourront être en lien avec les projets des deux écoles.

Le PEDT permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

Les actions proposées auront pour thèmes principaux :

- La citoyenneté et le vivre ensemble
- L'art et la culture
- L'éducation au multimédia
- L'éducation au sport
- L'éducation à l'environnement

DES PARTENAIRES ET DES ACTEURS AU SERVICE DU PROJET

📍 Les partenaires institutionnels :

- Direction des Services Départementales de l'Education Nationale (DSDEN),
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- L'Etat,
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Commune de Carentoir
- La Communauté de Communes du Pays de La Gacilly

📍 Les partenaires associatifs du territoire :

- Association des parents d'élèves (APEL) de l'Ecole Saint Stanislas
- Parents Elus au Conseil d'Ecole Yann Arthus Bertrand
- Associations sportives, culturelles et artistiques de la commune et communes environnantes

📍 Autres partenaires

- Directrices et Enseignantes des Ecoles
- Bénévoles

Les acteurs éducatifs s'engagent à agir sur :

- 📍 La place des parents dans la structure (leur accueil, leur participation, leur satisfaction...).
- 📍 La cohérence du parcours éducatif de l'enfant et du jeune, les articulations à développer avec les autres temps et les autres structures éducatives.
- 📍 L'amélioration de l'accès à l'offre éducative (aménagement de locaux).
- 📍 La mutualisation des moyens, des savoirs et des compétences.

LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

Durée du PEDT : 3 ans (sous réserve d'évolution avec des contextes nouveaux, par exemple un PEDT intercommunal) qui pourrait entraîner une modification des jours et des créneaux d'intervention.

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

a. Le public concerné par les TAP

Environ 236 enfants sont scolarisés dans les écoles de la commune et sont concernés par ce dispositif.

- Ecole Yann Arthus Bertrand.

TPS	PS	MS	GS	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
2	12	6	14	6	9	8	10	7

- Ecole Saint Stanislas

TPS	PS	MS	GS	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
7	14	16	23	17	18	18	26	23

b. Les acteurs et intervenants des TAP

Le projet éducatif territorial s'appuie sur les personnels d'animation. Ils sont détenteurs du BAFD ou équivalent, du BAFA ou équivalent ou du CAP petite enfance. Les activités physiques sont encadrées par des intervenants disposant d'une qualification spécialisée.

Les intervenants et animateurs qui assurent l'encadrement des enfants lors des activités sont soutenus par une personne diplômée BP JEPS, coordinatrice des Temps d'Activités Périscolaires et garante du respect du projet pédagogique.

Cette personne coordinatrice est chargée de la mise en place et du suivi des ateliers dans les écoles, de la relation avec les enseignants, les parents et les animateurs. Elle gère l'organisation générale, la répartition des groupes, la mise en place des ateliers, la sécurité des enfants et le matériel mis à disposition.

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement s'engage à :

- Veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective ;
- Etre à l'écoute et être attentive au comportement des enfants ;
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir être,
- Proposer, inciter et ne pas forcer,
- Tenir compte du choix des enfants, dans la mesure du possible ;
- Avoir connaissance des fiches sanitaires des enfants ;
- Respecter les horaires ;
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence ;
- Aménager les locaux utilisés lors du Temps d'Activité Périscolaire et porter une vigilance particulière sur le rangement lors de la fin des activités;
- Développer le lien avec les familles ;
- Avoir une tenue correcte et adaptée.

Un règlement sera établi et signé par chaque intervenant à l'issue.

c. Description des TAP

Au regard des contraintes et de l'état des lieux établis plus haut, les activités proposées d'une heure trente environ sont structurées par période. Il y aura sur l'ensemble de l'année scolaire 5 périodes (entre chaque vacance scolaire). L'enfant devra s'engager à participer aux activités proposées sur une période complète. Ces ateliers visent à faire découvrir à l'enfant des techniques particulières dans les domaines artistiques, culturels et sportifs.

Six domaines d'activités sont proposés :

1. Activités d'éducation à l'environnement et au développement durable (ex : jardin, déchets, eau, paysage, land art, nichoirs, faune, flore)
2. Arts Plastiques
3. Activités de prévention (ex : santé, alimentation, hygiène, sécurité routière, sécurité domestique)
4. Activités scientifiques et technologiques (ex : multimédia, expériences, jeux,...)
5. Activités artistiques et culturelles (théâtre, expression corporelle, musique, cirque,...)
6. Activités physiques et sportives (relaxation, sports collectifs, sports individuels, sports d'opposition, course d'orientation, yoga,...)

Une fiche synthétique avec description et contenu de chaque activité sera établi par période et diffusée aux familles par le biais du site internet de la Mairie de Carentoir, sur les panneaux d'affichage des écoles, par mailing et elle se trouvera également au dos des programmes.

d. Organisation des TAP

✓ Fonctionnement

En début d'année scolaire, les familles remplissent un dossier de renseignement, une fiche sanitaire et la charte du savoir-vivre signée par les enfants et les responsables légaux. Ces derniers prendront connaissance du règlement intérieur des TAP. Ces documents sont conservés par la coordinatrice des TAP. Une copie des fiches sanitaires est incluse dans le dossier qui est remis aux animateurs quand ils prennent leur groupe en charge.

Le programme des activités des TAP se décline par cycle de vacances à vacances. Les enfants doivent s'inscrire pour participer aux activités. Ainsi, des cycles de 6 à 10 semaines seront mis en place.

Les enfants sont repris par les animateurs à la sortie des classes pour être emmenés dans les différents espaces d'activités.

Les enfants sont regroupés par âges et par groupes de 15 enfants maximum.

✓ Les locaux

Les activités prévues dans le cadre du projet éducatif territorial se dérouleront dans différents lieux et équipements :

- Dans les locaux des établissements scolaires
- Dans des salles communales (salle des fêtes, salle des associations, salle du presbytère et restaurant scolaire)
- Dans un complexe sportif (salle des sports et stade municipal)
- Dans des lieux intercommunaux (médiathèque)
- Sites naturels et patrimoniaux

Les trajets jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectueront sous la responsabilité de l'animateur.

✓ Périodes et Horaires Concernés

Les périodes concernées par le projet éducatif territorial sont les suivantes : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30.

❖ Ecole Yann Arthus Bertrand

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15 à 9h00	Accueil périscolaire				
9h00 à 12h00	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
12h00 à 13h30	Pause Méridienne	Pause Méridienne		Pause Méridienne	Pause Méridienne
13h30 à 15h00	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h00 à 16h30	Enseignement	TAP ou APC		TAP ou APC	Enseignement
16h30 à 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

❖ Ecole Saint Stanislas

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 à 8h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45 à 12h00	Enseignement	Enseignement	Enseignement (jusqu'à 11h45)	Enseignement	Enseignement
12h00 à 13h30	Pause Méridienne	Pause Méridienne		Pause Méridienne	Pause Méridienne
14h00 à 15h00	Enseignement	TAP ou APC		TAP ou APC	Enseignement
15h00 à 16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h30 à 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

✓ Tarification

Les temps d'activités périscolaires sont gratuits.

✓ Modalités d'information des familles

Les parents auront toutes les informations nécessaires concernant la mise en place et l'organisation des TAP pour les enfants scolarisés sur Carentoir. Différents supports seront mis en place :

- Courriels
- Affichage
- Réunions d'information
- Supports papiers
- Site internet de la municipalité
- Bulletin municipal
- ...

➤ Comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par Mme Lamour, maire de Carentoir et/ou un de ses représentants et composé :

- Du Maire de Carentoir ou un de ses représentants
- De la Coordinatrice des TAP
- De la Commission Scolaire
- Des Directrices ou représentants par école
- Des Représentants de parents d'élèves des deux écoles

Le comité se réunira au moins 3 fois dans l'année, un premier point étant envisagé après les vacances de la Toussaint.

Ses missions :

- Identifier et analyser les besoins
- Définir et organiser les grandes orientations et objectifs du PEDT
- Valider et suivre les actions
- Faire des propositions
- Veiller à la bonne mise en œuvre du projet
- Evaluer et faire évoluer le PEDT

➤ Evaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT est fondamentale. Elle va permettre de faire vivre le projet, de l'adapter, de tirer des conclusions sur les actions mises en place. Le suivi du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire carentorien.

Une enquête sera proposée aux familles, aux enfants, aux intervenants et aux enseignants en fin d'année scolaire 2014-2015. Elle permettra de mesurer les effets produits par cette mise en œuvre d'actions. Elle permettra de faire un bilan de l'année écoulée et d'apporter des améliorations si nécessaire.

Ce bilan permettra d'apprécier l'impact de la mise en place du PEDT sur la réussite éducative des enfants.

Deux types d'analyses pourront être réalisées :

Une analyse quantitative

- Effectifs et assiduité des enfants
- Nombre d'activités proposées par école
- Nombre d'associations différentes intervenants dans les TAP
- Nombre d'animateurs et encadrants nécessaires
- Coût pour un enfant

Une analyse qualitative

- Satisfaction des enfants
- Satisfaction des parents
- Qualité du lien entre les projets écoles et activités proposées lors des TAP
- Evolution du comportement des enfants, de leur savoir-être
- Continuité de la vie collective au sein de l'école
- Impact sur les associations communales et l'évolution du nombre de jeunes nouveaux adhérents.

En fonction des remarques formulées par le comité de suivi, le PEDT pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance, ou reconduit après une année de fonctionnement.